

Responsable Coupe Mixte :

Jean-Marc BRUNEAU

06 04 53 05 41

jeanmarc.bruneau4@orange.fr

REGLEMENT COUPE MIXTE

Saison 2023-2024

1. LA COUPE MIXTE

La Coupe Mixte est une compétition, destinée à des joueuses et joueurs de tous les âges (*cf. articles 2 et 3*), qui se déroule au niveau départemental avec qualification au niveau régional. Elle fait partie intégrante des *Compétitions départementales* et, de ce fait, est régie par les règlements fédéraux et régionaux sauf dispositions propres précisées dans les articles suivants.

Ce règlement pourra être modifié par le responsable de la Compétition avec accord des commissions Développement et Technique du Comité du Loiret.

L'inscription est gratuite.

2. GROUPES ET TABLEAUX

La coupe mixte se décompose en 4 tableaux (*tableaux dans lesquels sont acceptées les licences compétitions et les licences loisirs*). La commission se garde le droit d'annuler un tableau si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 4.

- Tableau 1 : 1000 à -1600 points
- Tableau 2 : 1600 à -2000 points
- Tableau 3 : 2000 à -2400 points
- Tableau 4 : au moins 2400 points

3. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe devra être composée **d'un joueur et d'une joueuse** sans limite d'âge **à partir de la catégorie « benjamine »**.

Chaque équipe pourra se composer de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents d'un même comité et de n'importe quel type de licence (compétition ou loisir). De ce fait, il est possible d'avoir comme composition d'équipe, 2 licences compétitions, ou 2 licences loisirs ou encore 1 licence compétition avec 1 licence loisir. La mise en poule ou/et tableau se fait par le cumul des points de chaque joueur et joueuse.

4. RETARD ET ABSENCE

Une équipe prévenant de son retard *avant le début de sa première rencontre* pourra arriver avec un retard maximum de 15 minutes et faire toutes les rencontres de sa poule.

Les équipes inscrites à cette compétition encourent une sanction financière de **15 euros** par équipe en cas d'absence injustifiée.

5. HORAIRE DES RENCONTRES

Le pointage se fera à partir de 9h30 et la compétition démarrera à 10h00 pour une fin estimée vers 17h00, selon le nombre d'équipes engagées.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager les horaires et en informeront les participants en temps et en heure.

6. DIRECTION DE LA COMPETITION

La compétition faisant partie intégrante des *Compétitions Départementales*, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points selon l'ordre suivant : **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X**. Chaque rencontre se fera au score acquis ; dès qu'une équipe aura gagné 3 parties, la rencontre sera terminée. Toute partie commencée devra aller à son terme.

La formule de compétition sera adaptée par le juge-arbitre en fonction du nombre d'équipes inscrites par tableau.

8. RESULTATS

Les résultats individuels des joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle seront saisis dans le système fédéral.

9. RECOMPENSES

Les 3 premières paires de chaque tableau seront récompensées (*nombre à définir en fonction du nombre d'équipes engagées*).